



INFORMATIONS COMMUNALES :

Vendredi 24 Avril 2015

N°
26/15

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les ordures ménagères (OMR et tri) ne sont plus collectées les jours fériés, mais un rattrapage systématique est opéré en fonction du jour férié.

Voici la règle qui s'applique aux jours fériés de mai 2015 :

- Si collecte prévue le **vendredi 1^{er} mai**, le rattrapage se fera la veille, à savoir le **jeudi 30 avril** (bac noir à sortir le mercredi 29 avril au soir).
- Si collecte prévue le **vendredi 8 mai**, le rattrapage se fera la veille, à savoir le **jeudi 7 mai** (bac noir à sortir le mercredi 6 mai au soir).
- Si collecte prévue le **jeudi 14 mai**, le rattrapage se fera la veille, à savoir le **mercredi 13 mai** (bac noir à sortir le mardi 12 mai au soir).
- Si collecte prévue le **lundi 25 mai**, le rattrapage se fera le lendemain, à savoir le **mardi 26 mai** (bac noir ou sacs jaunes à sortir le lundi 25 mai au soir).

Vous pouvez retrouver ces informations dans le calendrier de collecte 2015 qui vous a été distribué en fin d'année.

RAPPEL :

Le nettoyage des véhicules sur le domaine public est absolument interdit sous peine d'amende.

Cette opération comprend l'écoulement des polluants dans les égouts et les ruisseaux.

Vous ne pouvez pas plus utiliser le devant de votre habitation qui est très souvent du domaine public, même si la Commune vous a autorisé à en disposer.

CIMETIÈRE :

Des actes de substitution ont lieu dans le cimetière, des coupes et jardinières disparaissent des tombes ou de l'arrière stèle, lieu traditionnellement utilisé par les familles pour y déposer des vases à utiliser plus tard.

Merci de préserver cette bonne coutume ancestrale dans le cimetière communal, qui ne devrait pas subir ces indélicatesses.

1^{er} Mai ...